



Assemblée communale ordinaire du 9 juin 2026

Présidence : M. Stéphane Baechler, Syndic

Membres présents : 43 citoyennes et citoyens

Mardi 9 juin 2026, 20h00, à la salle du restaurant de La Couronne à Sâles

M. Stéphane Baechler, Syndic, ouvre cette assemblée qui traitera de l'organisation de la commune pour la législature 2026-2031. Au nom des autorités communales, M. le Syndic remercie l'assistance de prendre la peine de suivre ces délibérations et de s'intéresser à la vie de notre commune.

Préambule

Suite aux élections du 8 mars 2026, les conseillers communaux ont été assermentés le samedi 25 avril 2026. Le conseil s'est constitué lors de la séance du 27 avril 2026 :

- Stéphane Baechler, Syndic. Dicastère de l'administration générale, du Développement local, de la Sécurité Publique et de la Mobilité ;
- Walther Pasini, Vice-Syndic. Dicastère des finances, des forêts, et la gestion des déchets ;
- Cédric Barras. Dicastère de l'agriculture, de l'édilité, de l'endiguement, des ruisseaux et des routes ;
- Frédéric Barras. Dicastère de l'enseignement et de la formation, de l'accueil extrascolaire, de l'enfance et jeunesse et de l'informatique ;
- Christelle Leresche. Dicastère des curatelles, de la santé et du social, des seniors et du tourisme ;
- Ella Pasquier. Dicastère de l'aménagement, de l'énergie, de l'environnement et de la police des constructions ;
- Jacques Uldry. Dicastère des bâtiments communaux, des infrastructures et du cimetière ;

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de scrutateurs :

Scrutateur pour une partie de la salle : Mme Josette Olofsson

Scrutateur pour l'autre partie de la salle et la table du Conseil communal : Mme Caroline Barras

Après cette procédure, le bureau de l'assemblée communale est valablement constitué avec les membres du Conseil communal et les scrutateurs.

M. le Syndic demande à la secrétaire communale, Mme Manijah Salimi, de tenir le procès-verbal des délibérations. A cet effet, il informe que l'assemblée sera enregistrée.

M. le Syndic excuse M. Adrien Savary, Mme Amélie Baechler, M. Thierry Gendre et Mme et M. Vanessa et Samuel Keusen.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de la commune de Sâles de ne pas intervenir et de ne pas voter. Les personnes qui désirent le scrutin secret sont priées d'en faire la demande avant chaque vote, pour rappel selon la LCo (Loi sur les communes, l'assemblée vote à main levée. Toutefois, le vote peut avoir lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents. (Art. 18 LCo).

L'assemblée communale a été valablement convoquée dans le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage officiel, par avis au pilier public de la commune ainsi que par avis dans la *Feuille Officielle numéro 21 du 22 mai 2026*. Les documents d'usage ont été déposés pour consultation au secrétariat communal et sur le site internet www.sales.ch. Aucune remarque de l'assemblée sur le mode de convocation.



Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 14 avril 2026
2. Election de la commission financière pour la période 2026-2031
3. Election de la commission d'aménagement et de l'énergie pour la période 2026-2031
4. Election de la commission des naturalisations pour la période 2026-2031
5. Délégation de compétence au Conseil communal pour les transactions immobilières
6. Adoption du mode de convocation à l'assemblée communale
7. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 avril 2026

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition ainsi que tous les documents d'usage, au secrétariat et sur le site internet de la commune, où chaque citoyen avait la faculté de les consulter ; le principal point traité concernait les comptes 2025, un résumé a paru dans le bulletin communal *Les Quatre font la Une*.

Approbation

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé par l'assemblée communale à main levée, à l'unanimité, par 43 voix. M. le Syndic remercie Mme Marie-Claire Mettraux, secrétaire communale remplaçante, pour la rédaction du procès-verbal.

2. Election de la commission financière pour la période 2026-2031

Selon l'art. 96 de la loi sur les communes, la commission financière fait partie des commissions communales devant être élue par l'assemblée communale.

Il s'agit de :

- Mme Josette Olofsson, de Romanens
- M. Jean Marc Piguet, de Maules
- M. Yvan Rouiller, de Sâles
- M. Sébastien Regamey, de Maules
- M. Nicolas Savary, de Sâles

Ouverture à la discussion

Aucune question ou remarque de la part de l'assemblée communale.

Vote

Acceptez-vous la composition de la commission financière telle que proposée pour la période 2026-2031

Approbation : 43

Opposition : 0

Abstention : 0

La Commission financière étant élue, elle devra se reconstituer en nommant un-e Président-e et un-e Secrétaire.



3. Election de la commission d'aménagement et de l'énergie pour la période 2026-2031

Comme le prévoit la loi sur l'aménagement du territoire, les citoyens de la commune élisent les membres de cette commission.

Il s'agit de :

- Ella Pasquier, de Rueyres-Treyfayes, Présidente, déléguée du Conseil communal
- Amélie Baechler, de Romanens
- Thierry Leresche, de Maules
- Fabrice Marchon, de Sâles
- Frédéric Pasquier, de Romanens
- Adrien Savary, de Sâles
- Guy Suard, de Romanens

Ils ont accepté de se mettre à disposition pour cette nouvelle législature.

Ouverture à la discussion

Aucune question ou remarque de la part de l'assemblée communale.

Vote

Acceptez-vous la composition de la commission d'aménagement et de l'énergie telle que proposée pour la période 2026-2031

Approbation : 42

Opposition : 0

Abstention : 1

4. Election de la commission des naturalisations pour la période 2026-2031

Selon L'art. 34 al. 1 de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois impose un règlement communal et l'élection par le législatif communal d'une commission des naturalisations.

Il s'agit de :

- Stéphane Baechler, de Romanens, Président, délégué du Conseil communal
- Nathalie Bovigny, de Maules, membre, collaboratrice communale, secrétaire
- Ramon Alonso, de Sâles
- Georges Donzallaz, de Sâles
- Sébastien Frossard, de Romanens
- Chantal Müller Menoud, de Sâles,
- Florian Pittet, de Romanens

Ils ont accepté de se mettre à disposition pour cette nouvelle législature.

Ouverture à la discussion

Aucune question ou remarque de la part de l'assemblée communale.

Vote

Acceptez-vous la composition de la commission des naturalisations telle que proposée ?

Approbation : 43

Opposition : 0

Abstention : 0



5. Délégation de compétence au Conseil communal pour les transactions immobilières

Selon la Loi sur les communes, art. 10, les délégations de compétences en vigueur doivent être renouvelées pour une nouvelle législature. Le Conseil communal vous demande la délégation de compétence formulée comme suit : Echange, aliénation et/ou acquisition immobilières jusqu'à un montant de CHF 30'000.00 et/ou une surface maximale de 3'000m².

Ouverture à la discussion

Aucune question ou remarque de la part de l'assemblée communale.

Vote

Acceptez-vous la délégation de compétence telle que proposée ?

Approbation : 43 voix

Opposition : 0

Abstention : 0

6. Adoption du mode de convocation à l'assemblée communale

Selon la Loi sur les communes, deux modes de convocations sont possibles : une convocation personnelle ou par tout ménage. Cette décision doit être renouvelée pour chaque législature. Le conseil communal vous propose de maintenir la convocation par le journal communal « *Les quatre font la Une* ».

Ouverture à la discussion

Aucune question ou remarque de la part de l'assemblée communale.

Une nouvelle personne a rejoint l'assemblée communale, portant ainsi le nombre total de votants à 44 voix.

Vote

Acceptez-vous de maintenir le mode de convocation par tout-ménage au travers du bulletin communal ?

Approbation : 44 voix

Opposition : 0

Abstention : 0

7. Divers

Rappel concernant les divers : conformément à la loi sur les communes, après liquidation de l'ordre du jour, chaque citoyen actif peut faire des propositions sur d'autres objets relevant de l'assemblée. Celle-ci décide, séance tenante ou lors de sa prochaine séance, s'il y a lieu de donner suite à ces propositions. Dans ce cas, elles sont transmises au Conseil communal qui se détermine à leur sujet et les soumet à l'assemblée pour décision dans le délai d'une année. Cette décision peut n'être toutefois qu'une décision de principe lorsque la proposition demande une longue étude. Chaque citoyen actif peut également proposer au Conseil communal des questions sur un objet de son administration. Le Conseil communal répond immédiatement ou lors de la prochaine assemblée. Le texte des propositions ou des questions ainsi que les réponses qui leur sont données figurent au procès-verbal. Il s'agit d'un droit et nous vous encourageons à l'utiliser.

La parole est donnée à l'assemblée communale

M. Gérald Sudan indique avoir reçu, en octobre 2025, un avis important concernant le pont Rontet, dont l'état avait été jugé particulièrement dangereux. En dehors de la mise en place de panneaux de



signalisation ou de barrières, le Conseil communal a-t-il prévu d'entreprendre des travaux de réparation ?

M. Cédric Barras répond que le pont est toujours considéré comme dangereux et confirme que des travaux débiteront dans le courant de l'été.

Deux nouvelles personnes ont rejoint l'assemblée communale, portant ainsi le nombre total de citoyennes, citoyens présents à 46.

Remerciements

M. le Syndic remercie le personnel communal pour son travail et le surplus qu'un changement de législature engendre. Outre les listes et les documents à mettre à jour, c'est tout le fonctionnement d'une commune qu'il convient de transmettre aux nouveaux conseillers et ceci s'ajoute à un volume de travail en constante augmentation.

M. le Syndic remercie ses nouveaux collègues qui ont pris leur fonction avec enthousiasme et motivation.

M. le Syndic tient à remercier particulièrement ses anciens collègues.

Il commence ses remerciements par Sébastien Frossard.

Entré au Conseil communal en juillet 2022, en cours de législature, Sébastien a repris plusieurs dicastères importants pour notre commune, notamment l'agriculture, l'eau, l'épuration, la déchèterie ainsi que les endiguements.

Il a également assumé la présidence du comité de revitalisation de la Sionge, un dossier important pour notre région, demandant du suivi, de la coordination et une vision à long terme.

Les domaines dont il avait la responsabilité sont souvent des tâches discrètes, peu visibles pour la population, mais pourtant essentielles au bon fonctionnement de la commune et à la qualité de nos infrastructures.

Et puis, avec Sébastien, il y avait aussi une petite particularité. J'aimais parfois le surnommer discrètement "le furtif". Non pas de manière négative, mais parce qu'il avait cette capacité à arriver ou repartir presque sans qu'on s'en rende compte. Une image qui me faisait souvent sourire au fil des séances et des manifestations communales.

Mais derrière cette discrétion, il y a eu du travail, du temps consacré à la commune et une participation à la bonne marche de nos différents dossiers.

Au nom du Conseil communal, de l'administration et de la population, merci Sébastien pour ton engagement au service de la commune de Sâles durant cette législature.

Nous te souhaitons plein succès pour la suite de tes projets personnels et professionnels.

Merci Sébastien.

M. le Syndic adresse quelques mots de remerciement à Florian Pittet pour son engagement au sein du Conseil communal.

Entré au Conseil communal en 2021, Florian a repris un dicastère particulièrement vaste et exigeant, regroupant les constructions, l'environnement, les transports ainsi que l'informatique. Des domaines techniques, complexes et parfois sensibles, qui demandent beaucoup d'investissement et de disponibilité.

Durant son mandat, il a notamment mis en place le nouveau règlement communal des émoluments liés à l'aménagement du territoire et aux constructions, un dossier important pour la commune qui a nécessité de nombreuses heures de travail, de réflexion et d'adaptation.



Florian a également participé activement à plusieurs groupes de travail importants pour notre commune, notamment celui de la reprise de l'AES, celui concernant la répartition des parchets communaux ainsi que le dossier de la déchèterie.

Mais l'une des tâches les plus délicates qu'il a dû assumer a certainement été celle de faire respecter les règles dans le domaine des constructions. Une mission rarement simple, où il faut parfois rappeler le cadre légal, prendre des décisions sensibles et trouver le bon équilibre entre compréhension et application des règlements. Une responsabilité qu'il a assumée avec sérieux, calme et détermination.

Derrière chaque dossier traité, chaque séance et chaque décision, il y a eu beaucoup de temps consacré au bon fonctionnement de notre commune.

Au nom du Conseil communal, de l'administration et de la population, merci Florian pour ton engagement, ton travail et le temps investi pour Sâles durant ces dernières années.

Nous te souhaitons plein succès pour la suite et, surtout, quelques soirées un peu plus tranquilles, sans téléphones pour des dossiers de construction.

Merci Florian.

M. le Syndic présente les remerciements à Marie-Chantal Pasquier pour son engagement au sein du Conseil communal.

Durant son mandat, Marie-Chantal avait la responsabilité d'un dicastère particulièrement important pour l'avenir de notre commune : l'enseignement et la formation, les écoles, l'accueil extrascolaire ainsi que le tourisme.

Elle a suivi avec sérieux et détermination les nombreux dossiers liés au cercle scolaire, dans un domaine devenu toujours plus complexe au fil des années. Et cela parfois avec un soutien limité de certains homologues du cercle scolaire, ce qui n'a pas toujours facilité la tâche. Malgré cela, elle a toujours gardé le cap afin d'assurer le bon fonctionnement et le suivi des écoles de notre commune.

Marie-Chantal a également joué un rôle important dans la reprise de l'AES par les communes. Un dossier conséquent, nécessitant beaucoup de travail, de coordination et de réflexion. Elle a notamment participé à la mise en place de la convention ainsi qu'au règlement d'application, éléments essentiels au bon fonctionnement futur de cette structure.

Nous avons également mené ensemble un projet particulièrement important pour l'avenir de Sâles : celui de la nouvelle école. Un dossier où il fallait parfois se projeter très loin, jusqu'à imaginer les effectifs d'enfants... qui ne sont même pas encore nés aujourd'hui. Marie-Chantal suivait toute la partie liée aux besoins scolaires et aux projections d'élèves, tandis que je suivais la partie bâtiment et infrastructures.

Ensemble, nous avons pu faire avancer ce projet important et obtenir la validation d'un crédit pour le concours d'architectes ainsi que pour les phases 31 à 33 en vue de la construction d'une nouvelle école.

En parallèle de ses fonctions communales, Marie-Chantal a également siégé au comité de direction de l'EMS de la Sionge, représentant ainsi notre commune dans un autre domaine essentiel à la population.

Au nom du Conseil communal, de l'administration et de la population, merci Marie-Chantal pour ton engagement, ton investissement et toutes les heures consacrées à ces nombreux dossiers importants pour l'avenir de notre commune.

Nous te souhaitons le meilleur pour la suite de tes projets et beaucoup de satisfaction dans les années à venir.

Merci Marie-Chantal.

M. le Syndic enchaîne maintenant en adressant quelques mots de remerciement à Isabelle Seydoux.



Arrivée au Conseil communal en 2019, Isabelle a repris avec engagement et détermination le dicastère de la santé et du social. Elle a rapidement su trouver sa place au sein du Conseil communal, en apportant son écoute, sa sensibilité et son énergie au service de notre population.

Parmi les nombreux projets qu'elle a portés, la création de la commission senior restera une magnifique réalisation. Grâce à son implication et à celle de cette commission, le sentier de l'abbé Bovet a vu le jour, devenant aujourd'hui un véritable lieu de rencontre, de promenade et de convivialité pour la population.

Elle a également contribué à mettre en place de nombreuses activités permettant de renforcer les liens entre les générations et d'apporter de la vie et du dynamisme à notre commune.

En parallèle de ses fonctions communales, Isabelle a également siégé au comité du RSSG, où elle a représenté notre commune dans un domaine essentiel touchant à la santé et au social.

Au-delà des dossiers et des séances, Isabelle a toujours apporté une approche humaine et attentive dans les discussions et les décisions du Conseil communal.

À titre personnel, je tiens également à te remercier sincèrement pour les années passées ensemble au Conseil communal, pour ton engagement, ta disponibilité ainsi que pour les échanges toujours constructifs que nous avons partagés.

Au nom du Conseil communal, mais aussi en mon nom personnel, nous te remercions chaleureusement pour tout ce que tu as apporté à Sâles et nous te souhaitons tout le meilleur pour la suite, autant dans tes projets personnels que professionnels, ainsi que beaucoup de bonheur et de satisfaction dans cette nouvelle étape de vie.

Merci Isabelle.

M. Le Syndic passe aux remerciements pour Monsieur Nicolas Hassler, Syndic de la précédente législature.

Ce soir, il m'est particulièrement important de prendre quelques instants pour t'adresser nos remerciements pour toutes ces années d'engagement au service de notre commune.

Nicolas a siégé au sein des autorités communales de 2009 jusqu'au 24 avril 2026. Cela représente 17 années d'investissement au service de Sâles, dont 7 ans comme conseiller communal, 5 ans comme vice-syndic et 5 ans comme syndic.

Derrière ces années, il y a des centaines de jours consacrés à la commune, des soirées de séances, des dossiers, des appels, des discussions, des décisions parfois simples, parfois compliquées. Cela représente également un nombre impressionnant de séances de Conseil communal... dont une très grande partie vécue ensemble. Au final, Nicolas est certainement la personne avec qui j'ai le plus siégé durant mon parcours politique.

Les chiffres ont toujours eu une importance particulière pour lui. Et ce n'est pas un hasard. Nicolas était le financier de la commune. Celui qui regardait les colonnes, les équilibres, les investissements, les projections. Durant toutes ces années, il aura présenté 17 budgets et comptes communaux, représentant plusieurs dizaines de millions de francs gérés, investis et validés avec sérieux et rigueur.

Mais derrière les chiffres, il y avait surtout une personne profondément investie pour sa commune.

Ensemble, nous avons connu des hauts et des bas. Des moments simples, d'autres plus tendus. Mais au final, toujours de belles satisfactions et de beaux projets réalisés. Je pense notamment à l'achat du bâtiment de la boulangerie ou encore à la rénovation du restaurant communal, qui a connu des débuts difficiles après le départ de la famille Sauterel, mais qui aujourd'hui revit et retrouve l'ambiance et la vie qu'il connaissait autrefois.



Nous nous sommes souvent téléphoné pour discuter, chercher des solutions, essayer de comprendre comment avancer. Parfois, le chemin semblait compliqué, parfois même un peu scabreux. Mais nous avons toujours fini par trouver une voie pour arriver au but.

Et il y avait cette phrase qui revenait souvent entre nous : lorsqu'on arrivait au milieu de la rivière et qu'on se demandait si nous avions pris la bonne direction, on se disait finalement : "Maintenant qu'on est au milieu de la rivière, faisons la traversée." Et au bout du compte, la satisfaction était souvent au rendez-vous.

Nicolas, au nom du Conseil communal, de l'administration et de la population, merci pour ton engagement, ton travail, ton sens des responsabilités et toutes ces années consacrées à notre commune.

Nous te souhaitons le meilleur pour la suite, avec peut-être un peu moins de tableaux Excel... quoique, je n'en suis pas certain.

Merci Nicolas.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale à 20h25.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Nicolas Hassler



La Secrétaire remplaçante

Marie-Claire Mettraux